

62/1249 du 29/12/1982
DECRET N° /MPS.DGTFP.DFP.22025

portant intégration et nomination de Monsieur
PENHA Amine, dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/1345 : 0)

/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 15.62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
/u le décret n° 60.90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Techniques ;
/u le décret n° 62.130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des divers catégories des cadres ;
/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres enclavés par la loi n° 15.62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
/u le décret n° 63.81/FP-BE du 25.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont affectés des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
/u le décret n° 67.50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet au point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
/u le décret n° 74.470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62.195/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
initiaux des fonctionnaires ;
/u le décret n° 79.154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
/u le décret n° 81.644 du 28.12.1981 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
/u le décret n° 81.616 du 26.1.1981 au décret n° 80.644
du 28.12.1981 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
/u le décret n° 81.617 du 26.1.1981 aux intérim des Membres
du Gouvernement ;
/u la Lettre n° 3581 du 26.7.1982 du Directeur de l'Orientation
et des Sources techniques le dossier de candidature constitué par
l'intéressé ;
/u le Protocole d'accord du 5.6.1977 signé entre le Congo et
l'URSS.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n°60.90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur INILT Antoine, né le 17 Janvier 1955 à Bacongo, titulaire du Diplôme de Master of Sciences en Genie (Spécialité: Construction des Ouvrages Souterrains et des Mines), obtenu à l'Institut des Mines de Kriwa Mog(URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques(Mines) et nommé au grade d'Ingénieur des Mines Stagiaire, Indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de Service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORIC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines
et de l'Energie

Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIANA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNNDZOU

AMPLIATIONS:

ERIC.....1
DGT/DFI.....3
DFT/BST.....1
D.B.....3
D.C.F.....1
MME.....1
DCSSIE.....3
INTERESSE.....1
SGCN/DC.....2